

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
|---|---|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? | Modification n°2 avec enquête publique du PLU de la commune de BULLY (69) |

| 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
|--|--------------|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | Non concerné |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | Non concerné |

2. Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
|---|--|
| Qui est la personne publique responsable ? | Commune de Bully |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Commune de Bully Aurélie BOUGON – DGS 1 Allée du Vingtain 69210 BULLY 04.74.72.65.72 – 06.11.62.82.65 dgs@bully.fr |

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

| | | |
|-----|-----|--|
| Oui | Non | La commune est couverte par le SCOT de l'Ouest Lyonnais, document approuvé le 02 décembre 2011 et actuellement en cours de révision. |
|-----|-----|--|

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

| | | |
|-----|-----|--|
| Oui | Non | Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 septembre 2007 |
|-----|-----|--|

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

| | | | | |
|--|--|-----------------|---------------|--------------|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | 2060 recensement général de 2017 entrée e, vigueur au 01/01/2018 | | | |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 1278 ha | | | |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | 42.48 ha passant de la zone Nh à la zone Ab et 3.3 en création de zonage Ai. Création de STECAL | | | |
| <p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p> | Type de zone | | | |
| | Surface ha | PLU Actuel 2007 | Modif PLU | % zonage |
| | Ua | 11,33 | 11,1 | |
| | Ub | 7,84 | 8 | |
| | Uc | 21,65 | 21,7 | |
| | Ue | 4,59 | 4,5 | |
| | Uec | 0,64 | 0,6 | |
| | Ueg | 1,27 | 0,8 | |
| | Uei | 11,92 | 11,6 | |
| | TOTAL ZONES URBAINES | 59,24 | 58,3 | 4,56% |
| | AU | 12,25 | 12,2 | |
| | AUei | 7,23 | 7,2 | |
| | AUL | 3,46 | 3,4 | |
| | TOTAL ZONES À URBANISER | 22,94 | 22,8 | 1,78% |
| | N | 294,3 | 292,9 | |
| | Nh | 42,48 | 0 | |
| | Ng | 22,83 | 22,9 | |
| | Np | 31,92 | 31,6 | |
| | NL | 4,49 | 4,5 | |
| | NL1 | 2,29 | 2,3 | |
| TOTAL ZONES NATURELLES | 398,31 | 354,2 | 27,72% | |
| Aa | 700,11 | 696,2 | | |
| Ab | 98,72 | 142,6 | | |
| Ai | | 3,2 | | |
| Abg | 0,67 | 0,6 | | |

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

| | | | |
|--------------|---------|---------|--------|
| TOTAL ZONES | | | |
| AGRICOLES | 799,5 | 842,7 | 65,94% |
| Total zonage | 1279,99 | 1278,00 | 100 |

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPIC (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Renforcer la centralité et l'identité de la commune :

- Redéfinir les limites du zonage constructible de manière à favoriser un développement harmonieux du centre bourg
- Préserver le caractère de village par l'élaboration de prescriptions spécifiques
- Favoriser une mixité fonctionnelle en favorisant le maintien d'activités en centre bourg
- Protéger le parc du château par un zonage adapté
- Favoriser la création d'espace vert public de proximité
- Elaborer un cahier d'accompagnement architectural, urbain et paysager

Maîtriser l'évolution de la population et diversifier l'offre de logements :

- Favoriser le développement de logements groupés ou en petits collectifs sur les secteurs centraux
 - Elaborer éventuellement des schémas de secteur pour coordonner les aménagements
 - Maintenir une coupure à l'urbanisation entre Bully, l'Arbresle et Saint-Germain-sur-l'Arbresle
 - Limiter la constructibilité des zones insuffisamment équipées (Montagny, Au Guéret, les Combes, Apinost, Les Collonges,...)
 - Limiter le développement des zones pavillonnaires en proposant des servitudes pour réaliser une mixité sociale
- Assurer la pérennité de l'activité agricole :
- Renforcer la protection des espaces à forte valeur agronomique et notamment les secteurs AOC
 - Limiter le mitage dans les secteurs agricoles
 - Permettre aux agriculteurs de développer leur activité sans gêne réciproque avec les habitations
 - Favoriser la construction pour les agriculteurs autour des sièges d'exploitations, présents ou futurs

Favoriser l'accueil d'activités économiques et équipements collectifs :

- Favoriser l'implantation d'activités nouvelles sur la commune
- Maîtriser le développement de la zone artisanale de La Plagne
- Protéger les rez-de-chaussée commerciaux en centre bourg
- Ménager les possibilités d'implantation d'équipements collectifs nouveaux sur le site de l'ancien centre de formation aux Alouettes
- Permettre un renforcement des équipements sportifs en place, par une redéfinition éventuelle des emplacements réservés

Garantir le fonctionnement équilibré de la commune :

- Limiter l'étalement urbain, fort générateur de déplacements et d'investissements en équipements, dans les zones éloignées du bourg
- Limiter le développement de l'urbanisation dans les hameaux où l'assainissement et la voirie ne sont pas adaptés
- Améliorer les relations fonctionnelles entre le bourg et les hameaux
- Adapter les voiries aux usages locaux et anticiper l'implantation prochaine de l'A89
- Favoriser et sécuriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile en centre bourg
- Etudier la création d'un chemin sous le bourg, entre l'allée du Colombier et le jeu de boules
- Assurer une capacité de stationnement suffisante en centre bourg et les secteurs agglomérés

Protéger les espaces naturels et les paysages :

- Protéger les espaces naturels des vallons de Goutte Caran, Goutte de Glay, Goutte des Côtes, **Goutte Martin** et de la Turdine
- Renforcer la protection des ripisylves par la création d'Espaces Boisés Classés nouveaux
- Maintenir une coupure verte avec l'agglomération de l'Arbresle et de Saint-Germain-sur-l'Arbresle
- Protéger les crêtes et les paysages ruraux des secteurs agricoles
- Instaurer l'obligation d'enterrer les réseaux dans les opérations d'aménagement
- Préserver les éléments bâtis et les anciennes fermes porteurs de l'identité de la commune

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Préserver la population des risques naturels :

- Proposer les mesures de préservation des biens et des personnes dans les secteurs identifiés
- Renforcer la protection des espaces ayant un rôle dans la régulation hydraulique des cours d'eau
- Intégrer les problématiques hydrauliques aux futures opérations d'urbanisme et limiter les débits à la parcelle
- Protéger les mares et secteurs soumis à forte érosion. Envisager des emplacements réservés pour la constitution d'ouvrages techniques

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Dans le cadre de la présente modification, le PLU de Bully intègre le cadre réglementaire ayant évolué depuis l'approbation du document.

Le PLU de Bully en vigueur comptabilise près de 6 secteurs correspondant à des zones Nh mises en place pour permettre la gestion des bâtiments à usage d'habitation existants en zones agricoles ou naturelles. De plus ces zones Nh avaient prévu la possibilité de changements de destination de façon systématique dans leur règlement.

Intégration du cadre réglementaire des lois ALUR et « Macron » dans le règlement du PLU communal.

Ainsi afin de rendre le caractère exceptionnel à l'utilisation des STECAL, les secteurs Nh sont supprimés et le règlement est modifié pour intégrer les dispositions permettant l'évolution des constructions à usage d'habitation (extension et annexes), tout en les conditionnant à des règles encadrées (hauteur, emprise, etc.) tel que le prévoit le code de l'urbanisme.

Par ailleurs il s'agit d'identifier les changements de destination dans ces secteurs A et N de façon non systématique mais en intégrant les contraintes agricoles, le caractère patrimonial du bâti.

Des STECAL sont mis en place sur les activités économiques non agricoles présentes dans l'espace agricole ou naturel de façon à permettre leurs évolutions.

Des modifications mineures du règlement de zonage U pour mettre en cohérence les besoins de stationnement et ainsi faciliter la gestion de l'instruction des sols.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

| Oui | Non | Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée) |
|-----|-----|---|
| | | |

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

| | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
|--|-----|-----|---|
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | X | | Consultation de la CDPENAF Notification aux Personnes Publiques Associées Mise à l'enquête publique |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | X | Par exemple : <i>procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i> |

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

| | oui | non | Le cas échéant, précisez |
|--|-----|-----|--------------------------|
| Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des- | | X | Non concerné |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|--|------------|------------|---|
| | <i>oui</i> | <i>non</i> | Le cas échéant, précisez |
| territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270 | | | |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_» | | X | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/ | | | SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | | | La commune de Bully est concernée par la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine Lyonnaise. Elle fait partie de la communauté de communes du Pays de L'Arbresle. |

| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? | |
|--|--|
| Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone | |
| | |

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

| 4.1 Présentation de votre projet | | | | | | | | | |
|---|--|-------|-------|------|------|--|-------|-------|-------|
| À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre | <ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez) | | | | | | | | |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | | | | | | | | | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2008</th> <th>2013</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population municipale et non totale</td> <td>2 040</td> <td>2 086</td> <td>1 990</td> </tr> </tbody> </table> | | 2008 | 2013 | 2018 | Population municipale et non totale | 2 040 | 2 086 | 1 990 |
| | 2008 | 2013 | 2018 | | | | | | |
| Population municipale et non totale | 2 040 | 2 086 | 1 990 | | | | | | |
| Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? | Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune | | | | | | | | |

4.1 Présentation de votre projet

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?

Le projet de modification n'a pas vocation à créer une densification de l'urbanisation mais à pouvoir offrir une meilleure gestion des habitations existantes et une préservation du patrimoine notamment pour les 25 changements de destinations identifiés dans le cadre de la création des STECAL.

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Selon les données cadastrales 2020, 74 logements vacants sur la commune.

| | 2008 | 2013 | 2018 |
|--------------------------|------|------|------|
| Logements vacants | 41 | 51 | 77 |

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Aucune rétention

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

Non concerné

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

Non concerné

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension

2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs

3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant

4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation

5. les objectifs de densité

6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Non concerné

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

Non concerné

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Non concerné

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Non concerné

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.1 Présentation de votre projet

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|-----|-----|--|
| Des espaces agricoles ? | X | | Un diagnostic agricole a été réalisé en parallèle de la modification et ce aussi afin de préparer la future révision générale du PLU. Les espaces agricoles sont directement concernés notamment pour les projets d'évolution de structures. Les secteurs Nh sont supprimés et reclassés en zone Ab et en la création d'un zonage Ai de 3.2 ha. |
| Des espaces boisés ? | | X | <i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> Les Espaces boisés classés prévus initialement au PLU de 2007 n'ont pas vocation à changer dans cette modification. |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | | | <i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i> |

Complétez si nécessaire

L'intégration du cadre réglementaire de la loi ALUR du 24 mars 2014 et de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi "Macron" conduisent à définir des conditions d'évolution et de gestion des habitations existantes en zones naturelles et agricoles.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

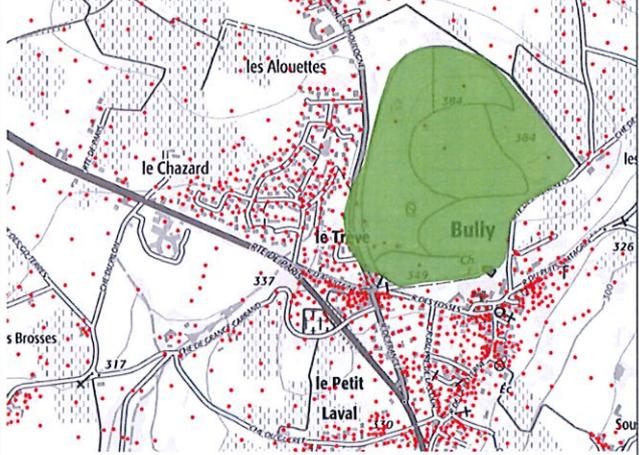
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|-----|-----|---|
| Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | | <i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> |
| Un parc naturel national ou régional ? | | | |
| Une réserve naturelle nationale ? | | | |
| Un espace naturel sensible ? | | | |
| Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | | La ZNIEFF de type 1 "Prairie de Trêve" se situe à hauteur du bourg et correspond au Clos du Château de Bully. Le château est la seule habitation existante |

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui Non
 Si oui, le(s)quel(s) ?
 Et quels sont les enjeux identifiés ?

dans ce périmètre.

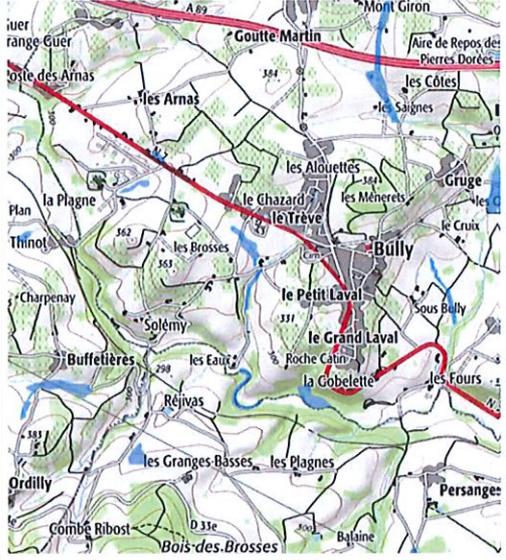


Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?
http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

X

Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?

La commune comprend des zones humides recensées par l'inventaire départemental des zones humides du Rhône.
 Source : cartographie DREAL



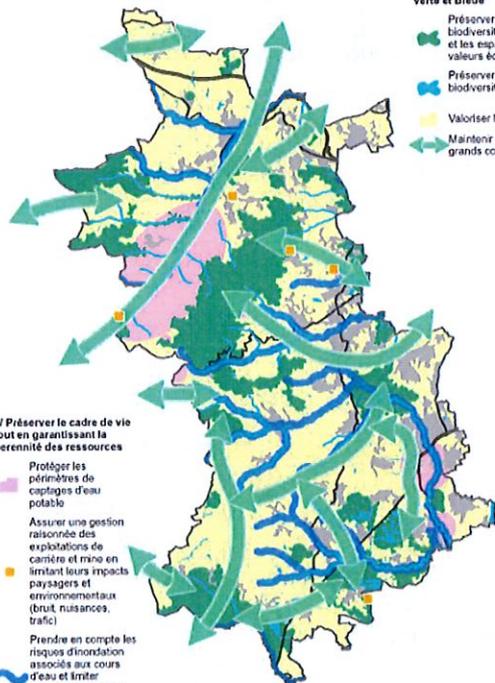
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?

X
 La Turdine est identifiée en liste 2. Elle est concernée par la liste 1 en amont de la retenue de Joux (donc avant

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

| | | | |
|--|-----|-----|--|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p> | | | Bully). |
| Complétez si nécessaire | | | |

4.4 Continuités écologiques

| | | | |
|---|-----|-----|--|
| <p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p> | Oui | Non | <p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <p>SCOT de l'Ouest Lyonnais en cours de révision sur ce point. Les premières orientations déclinées dans le PADD provisoire ne démontrent pas d'enjeu écologique spécifique sur la commune.</p> <div data-bbox="869 952 1492 1736"> <p>Axe 3 : Prendre en compte durablement les paysages, l'environnement et faire face aux effets du changement climatique</p> <p>1/ Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les réservoirs de biodiversité de la trame verte et les espaces à fortes valeurs écologiques Préserver les réservoirs de biodiversité de la trame bleue Valoriser la nature ordinaire Maintenir et protéger les grands corridors écologiques  <p>2/ Préserver le cadre de vie tout en garantissant la pérennité des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> Protéger les périmètres de captages d'eau potable Assurer une gestion raisonnée des exploitations de carrière et mine en limitant leurs impacts paysagers et environnementaux (bruit, nuisances, trafic) Prendre en compte les risques d'inondation associés aux cours d'eau et limiter l'imperméabilisation des sols </div> |
|---|-----|-----|--|

4.4 Continuités écologiques

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
| Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | <i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i> | | |

4.5 Paysage, patrimoine bâti

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|---|-----|-----|--|
| Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ? | | X | |
| Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ | | X | <i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

4.6 Ressource en eau

Captages

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|-----|-----|---|
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | x | |
| Autres captages prioritaires ? | | x | |

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

| | | | |
|---|---|--|--|
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | x | | |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ | x | | Deux STEU sur la commune : Hameau de Montagny - Capacité nominale : 140 EH Chemin de la Plagne - Capacité nominale : 300 EH Le village est entièrement raccordé à la STEU de L'Arbresle |

4.6 Ressource en eau

| | | | |
|--|---|--|--|
| | | | Le reste des habitations est en assainissement non collectif |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire? | x | | Prescription du PPRi de la Brévenne et de la Turdine, Création de la zone humide réalisé par la commune afin de capté les eaux pluviales du bassin versant sud de la commune, ouvrage qui protège aussi la commune de l' Arbresle. |

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

| | | | |
|--|-----|-----|---|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|-----|-----|---|

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p> | | X | |
|---|--|---|--|

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|------------------|------------------|--------------------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|---|-----------------------|------------------|--------|-----------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------------|---|------------------|---------------|------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------|
| <p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p> | | X |  <p>Liste des anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS)</p> <table border="1"> <tr> <td>RHA6904084 BULLY</td> <td>M. Pierre BROSSÉ</td> <td>Garage avec desserte d'essence</td> </tr> <tr> <td>RHA6904085 BULLY</td> <td>Commune de Bully</td> <td>Décharge publique</td> </tr> <tr> <td>RHA6904086 BULLY</td> <td>Mobil-Oil pour M. Chatelard; anc. CHATELARD</td> <td>Station-service Mobil</td> </tr> <tr> <td>RHA6904087 BULLY</td> <td>MAYOUX</td> <td>Station service</td> </tr> <tr> <td>RHA6907672 BULLY</td> <td>M. DENOYEL Frères</td> <td>Garage automobile</td> </tr> <tr> <td>RHA6912385 BULLY</td> <td>M. BESSON Eric</td> <td>Carosserie-cabine pour application et séchage de peinture</td> </tr> <tr> <td>RHA6912387 BULLY</td> <td>M. CANTOURNET</td> <td>Petite station service</td> </tr> <tr> <td>RHA6914394 BULLY</td> <td>SCI GUICHARD - FONTAN</td> <td>"Garage du Charpenay"</td> </tr> <tr> <td>RHA6914395 BULLY</td> <td>Ets PUBLIE (M. et Mme PUBLIE)</td> <td>Menuiserie, ébénisterie</td> </tr> </table> | RHA6904084 BULLY | M. Pierre BROSSÉ | Garage avec desserte d'essence | RHA6904085 BULLY | Commune de Bully | Décharge publique | RHA6904086 BULLY | Mobil-Oil pour M. Chatelard; anc. CHATELARD | Station-service Mobil | RHA6904087 BULLY | MAYOUX | Station service | RHA6907672 BULLY | M. DENOYEL Frères | Garage automobile | RHA6912385 BULLY | M. BESSON Eric | Carosserie-cabine pour application et séchage de peinture | RHA6912387 BULLY | M. CANTOURNET | Petite station service | RHA6914394 BULLY | SCI GUICHARD - FONTAN | "Garage du Charpenay" | RHA6914395 BULLY | Ets PUBLIE (M. et Mme PUBLIE) | Menuiserie, ébénisterie |
| RHA6904084 BULLY | M. Pierre BROSSÉ | Garage avec desserte d'essence | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6904085 BULLY | Commune de Bully | Décharge publique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6904086 BULLY | Mobil-Oil pour M. Chatelard; anc. CHATELARD | Station-service Mobil | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6904087 BULLY | MAYOUX | Station service | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6907672 BULLY | M. DENOYEL Frères | Garage automobile | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6912385 BULLY | M. BESSON Eric | Carosserie-cabine pour application et séchage de peinture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6912387 BULLY | M. CANTOURNET | Petite station service | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6914394 BULLY | SCI GUICHARD - FONTAN | "Garage du Charpenay" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RHA6914395 BULLY | Ets PUBLIE (M. et Mme PUBLIE) | Menuiserie, ébénisterie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | X | |
|---|--|---|--|

Complétez si nécessaire

4.8 Risques et nuisances

| | | | |
|--|-----|-----|---|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|-----|-----|---|

4.8 Risques et nuisances

Risques ou aléas naturels ?

Inondation
Séisme
Retrait gonflement d'argile
Phénomènes météorologiques
Radon
Transport de matière dangereuse

Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?

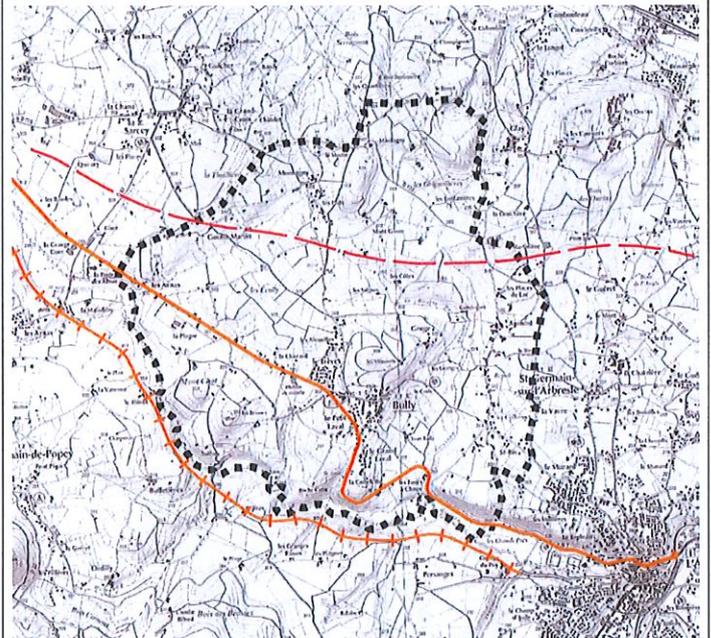
PPRNI Brévenne Turdine
PPRNI Azergues

Nuisances ?

Route Nationale
Autoroute A89

Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?

Arrêté préfectoral N° 2009-3339 portant classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes sur le territoire de la commune de Bully



Arrêté préfectoral n° DDT-ST- 2018/08/06/001 portant Publication des cartes de bruit stratégique des infrastructures de transports terrestres.

un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

| | | |
|---|--|--------------------------|
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe | <input type="checkbox"/> |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | <input type="checkbox"/> |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | <input type="checkbox"/> |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | <input type="checkbox"/> |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous | Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) | <input type="checkbox"/> |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

| | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|
| Date : 06/08/2021 Lieu : Bully | Charles-Henri BERNARD, Le Maire |  |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|

| Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |
|---|---|
| Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple | Bureau d'étude LATITUDE Laurence FOREL Directrice associée 04 74 01 21 46 |
| Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel | Commune de Bully Mme Aurélie BOUGON - DGS 1 Allée du vingtain 69210 BULLY 04.74.72.65.72 – 06.11.62.82.65 dgs@bully.fr |

